

SECONDE SÉQUENCE

LE DÉCOLLAGE DE RÉALISATIONS NOVATRICES VALORISANT LES RESSOURCES TERRESTRES ET MARINES

Lionel Loubersac,

*Co-fondateur, Manager et Secrétaire Général
du Cluster maritime Nouvelle-Calédonie (CMNC)*

et

Olivier Kressmann,

*Président du MEDEF de Polynésie française
et représentant du Cluster maritime Polynésie française (CMPF)*

Préambule

Deux clusters maritimes dans le Pacifique, l'un en Nouvelle-Calédonie (CMNC) l'autre en Polynésie française (CMPF), constituent une occasion unique de pouvoir faire rayonner les savoir-faire maritimes nationaux dans le Pacifique et développer les ressources propres, liées à l'économie de la mer, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Valoriser et exploiter les capacités maritimes de la majeure partie de la ZEE nationale demande de relever un certain nombre de défis. C'est tout l'enjeu des clusters maritimes qui, sur différents sujets, ont besoin de la considération et de l'accompagnement des décideurs publics nationaux et locaux. Il est évoqué aujourd'hui :

1. les opportunités de développer de véritables pôles d'excellence maritime à vocation régionale ;
2. le potentiel avéré des filières aquacoles, sous exploité, et vecteur de croissance économique équilibrée;
3. l'expertise acquise et à acquérir en matière de gestion intégrée des espaces maritimes ;
4. l'importance et les besoins stratégiques en formation aux métiers de la mer ;
5. le défi industriel que constitue la filière des énergies marines renouvelables ;
6. l'exploration et l'exploitation des grands fonds marins.

Rappel du contexte général

Nous insisterons sur le fait que nous sommes une goutte (pas une larme !) ou un soupçon de France dans un océan anglo-saxon sur lequel la Chine développe désormais des vues non équivoques. Nous représentons une « *French Touch* » utile et sans doute exemplaire, mélange de cultures, de savoir-faire, de maîtrise technologique, de recherche et d'innovation et aussi de réflexions avancées en matière de développement durable, de bien-être social et de respect environnemental.

Il est un fait également que l'ensemble des atouts maritimes et géostratégiques qui sont les nôtres a vu exploser un foisonnement et une diversité majeure de savoir-faire et de métiers de la mer, alors que la prise de conscience du fait maritime, les politiques organisées et les stratégies de développement de l'économie maritime sont encore fragiles et balbutiantes.

Il est un autre constat partagé que nos réalités sont encore largement méconnues par les décideurs publics hexagonaux. La vision erronée et caricaturale de collectivités perçues comme immatures et coûteuses l'emporte trop souvent sur la compréhension de leurs forces propres, leurs véritables avantages comparatifs, la volonté de valoriser nos ZEE de manière responsable ou la considération légitime et nécessaire à l'égard des acteurs qui portent des démarches structurantes de fond - qui se révèlent au final aussi stratégiques pour nos collectivités que pour la France dans son ensemble ou pour l'Europe.

Deux clusters maritimes dans le Pacifique

D'autres interventions ont permis de citer nos créations récentes et notre appartenance à une même famille ultramarine où nous côtoyons nos cousins de l'Atlantique et de l'Océan Indien avec l'accompagnement constant du Cluster maritime français.

Dans cette famille nous avons établi des liens particuliers très étroits en raison de notre appartenance à ce même immense océan, par des cultures et une histoire océaniques partagées et complémentaires, par des migrations existantes entre nos territoires (Nouméa a plus d'habitants d'origine wallisienne et futunienne que Wallis-et-Futuna, des tahitiens travaillent dans le nickel, des intérêts calédoniens se sont placés en Polynésie et réciproquement...). Les échanges, malgré les distances (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française sont à près de 5 000 km l'une de l'autre !) sont actifs et les enjeux posés de nature très équivalente.

Ces deux clusters se sont donc naturellement créés, émanation du monde économique et de la société civile locale, pour peser de tout leur poids sur les décisions utiles au développement économique du monde maritime, pour être des forces de proposition pertinente car émanant d'acteurs de terrain et pour lancer des défis que nous explicitons ci-après.

Le CMPF, créé en juin 2014, regroupe plus d'une trentaine d'acteurs, entreprises privées, associations, organismes sectoriels publics et privés, qui au travers de l'économie maritime pèsent pour 40 % des ressources propres de la Polynésie française. Par l'organisation du Forum de l'économie maritime - deux éditions au compteur - le CMPF a établi dès 2014 sa feuille de route pour impulser ou renforcer les grands piliers transversaux et fédérateurs permettant une vision d'ensemble et une relance de l'activité et la création d'emplois. La plupart de ces sujets ont d'ores et déjà été initiés, en collaboration et concertation avec les décideurs publics, en contribuant à structurer les filières qui devaient l'être, en réaffirmant la cohésion et la cohérence des acteurs privés. Plusieurs projets sont ainsi portés de front : énergies marines, infrastructures, filières de formation, pêche et aquaculture, tourisme nautique et maritime... Le dernier gouvernement de Polynésie française vient d'accueillir le mois dernier un ministre de l'économie bleue, comme un écho aux demandes du CMPF pour que la transversalité du maritime puisse être considérée à sa juste mesure.

Le CMNC, créé en août 2014, est passé de 32 membres actifs et associés à 49 actuellement ; il représente plus de 2 200 emplois. Il s'est, dans un premier temps, organisé en dix collèges thématiques dont les groupes de travail ont émis plus d'une quarantaine d'idées de projets en cours de structuration transversale (la transversalité étant une des forces de nos clusters) dans le cadre de défis à relever. Comme point de mire sur le court terme, le CMNC vise l'édition d'un document de synthèse et de conviction à l'attention des décideurs publics, l'organisation d'États généraux de la mer validant le lancement de projets et la mise en place d'un état de référence du poids économique du maritime (nombres d'entreprises et organismes, emplois, flux financiers, tendances...) qui n'existe pas mais pourra émerger en tant que première pierre du montage d'un observatoire économique de la mer.

Enfin, le CMNC et le CMPF ont pour objectif d'accompagner Wallis-et-Futuna, doté de potentiels propres, dans l'identification et la définition de ses atouts et attentes liés à l'économie de la mer.

Des défis et des projets structurant

Nous avons sélectionné quelques défis et projets structurants qui se situent au confluent de nos deux collectivités.

Défi A/ Faire de Papeete et de Nouméa deux pôles d'excellence maritime régionaux, l'un pour le Centre Pacifique, l'autre pour le Sud-Ouest Pacifique.

A.1/ Par son positionnement et son éparpillement géographique, la Polynésie française a besoin d'un port vivant, dynamique, adapté. Le nombre d'armements au commerce ou à la pêche, l'approvisionnement des archipels, la croissance des secteurs de plaisance et de grande plaisance (yachting de luxe), la fréquentation aussi, à l'année, de navires de croisière

d'expédition, imposent de disposer d'infrastructures de constructions et de réparations navales suffisamment développées. Aujourd'hui, ces activités existent, mais très en deçà de leur potentiel réel. L'opportunité que constitue le **contrat de reconversion des sites de défense (CRSD)**, notamment pour toute la zone portuaire de Papeete, doit permettre l'émergence d'un véritable projet industriel et économique : chantiers et ateliers, carénage, stockage, une zone technique d'excellence nautique avec des infrastructures mutualisées, pour constituer une offre d'appel, et permettant également des échanges de compétences et une complémentarité bénéfiques aux structures décentralisées dans les archipels (îles Sous-le-Vent, Tuamotu). Ces compétences techniques de haut niveau pourraient également être utilisées dans d'autres secteurs d'activités (chaudronnerie, etc.).

Le remplacement du dock flottant est également un sujet de préoccupation des professionnels et acteurs portuaires qui, s'il dépend probablement de la responsabilité majeure du port autonome de Papeete, de la CCISM et des Forces armées de Polynésie française, doit pouvoir être élaboré avec l'implication et l'appréciation des acteurs et entreprises privées concernées (usagers, armateurs, techniciens) afin de pouvoir être porté comme le fer de lance emblématique d'une ambition commune pour le pays en matière de réparation navale.

La question du CRSD est en suspens, alors même que le projet de réaménagement de cette zone en pôle d'excellence nautique et maritime, porté à la fois par le CMPF, la chambre de commerce, la commune de Papeete, permettrait d'une part de réduire les charges de l'État pour l'entretien à long terme de ces infrastructures tout en assurant les besoins opérationnels de la Marine nationale, et constituerait d'autre part pour l'ensemble de la filière de la réparation navale civile en Polynésie française un formidable élan porteur d'emploi et de développement. L'attente des acteurs est forte sur ce point et constituerait, de la part de l'État, un signe fort de confiance et de considération envers les forces vives et les capacités des acteurs polynésiens.

A.2/ Nouméa est une ville maritime par excellence qui n'en a pas encore perçu le poids, ni les atouts géostratégiques que cette presqu'île, avancée en mer et proche de passes et de communications avec la mer ouverte, voisine de l'Australie et la Nouvelle-Zélande et trait d'union entre l'Asie du Sud-Est et le reste du Grand Pacifique, peut mettre en avant pour devenir un site d'attractivité majeur. Plusieurs des atouts de Nouméa sont déjà reconnus ; ils font par exemple que plusieurs opérateurs s'intéressent à ce site où ils trouvent ce qu'ils attendent, mais seulement en partie. On peut effectivement se poser la question de savoir pourquoi l'Île de Ré, navire sophistiqué d'Alcatel Lucent, a choisi de se baser à Nouméa plutôt qu'à Suva, Port Vila ou en Australie ? Pourquoi les grandes compagnies de croisière s'intéressent-elles à ce site ? Et au-delà, pourquoi la Nouvelle-Calédonie fut-elle stratégiquement la base arrière des États-Unis lors de la Guerre du Pacifique ?

Créer un pôle d'excellence maritime sur Nouméa et ce qui est appelé le Grand Nouméa (actuellement de l'ordre de 180 000 habitants) siège de l'implantation de la plus grande zone d'aménagement concerté de France : Dumbéa sur mer (22 000 habitants), amené très vraisemblablement à devenir l'une des principales métropoles du Pacifique, oblige à favoriser la cohabitation intelligente et la coordination d'un port minéralier, d'un port pour paquebots, d'un port pour vraquiers, pétroliers, porte-conteneurs, d'un port de pêche, d'un port pour grands yachts, d'un port militaire, d'un port de liaisons inter-îles ou interurbaines, d'un groupe de marinas adapté à la demande, avec derrière les infrastructures utiles (carénage, logistique, maintenance, assistance technique, aires de travail pour professionnels, ateliers divers...) construites en bonne coordination. Cette cohabitation raisonnée doit savoir également considérer des espaces de compétition sportive situés à proximité immédiate, d'un aquarium des lagons, d'un musée maritime, d'un réseau de commerces liés à la mer allant de l'artisanat à la plongée, les sports de glisse etc..., d'aires marines protégées ou d'aires de gestion durables des ressources situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres au plus où biodiversité et usages cohabitent en bon équilibre, d'une université et de campus de centres de recherche de renom, d'un pôle d'innovation « mer » à l'Adecal... Ceci suppose que port, ville, municipalités voisines, provinces, gouvernement, mais aussi que tous les acteurs et usagers de la mer s'entendent, ce qu'ils ne font encore qu'imparfaitement. Nous n'avons pas, comme les polynésiens, l'atout d'infrastructures lourdes existantes issues de programmes militaires. Nous avons, en revanche, le besoin et les raisons de ce besoin, une partie des infrastructures mais pas exactement à niveau, ni la coordination nécessaire, pour « prendre une place » dans le Pacifique Sud-Ouest, place qui est pourtant devant nous si on se risque à essayer de la prendre ! Il y a donc nécessité, toutes activités confondues, de produire un schéma intégré de développement maritime du Grand Nouméa, qui n'existera que s'il est conduit par l'ambition d'être « pôle régional intégré maritime et d'excellence » ou « PRIME », ce que le CMNC souhaite contribuer à promouvoir...

Ce pôle d'excellence doit également favoriser l'attractivité dans le Sud-Ouest Pacifique vis-à-vis des choses de la mer, des métiers de la mer (et donc des vocations et formations), de la culture maritime, de la créativité et de l'innovation liées à la mer (ceci est envisageable bien au-delà de Nouméa avec des antennes dans le Nord de la Grande Terre et aux îles) ainsi que des partenariats régionaux avec nos deux grands voisins Australie et Nouvelle-Zélande, et les pays insulaires de notre proche région : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Vanuatu et Fidji.

Défi B/ Promouvoir les activités aquacoles, quand bien même avec de « petits » projets.

Il existe en effet un vrai savoir-faire en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie basé sur une recherche aquacole avancée, la mise en place de structures de valorisation et de transfert, des entreprises et des initiatives.

Nous insisterons sur les fondamentaux de ces activités qui sont : 1/ de contribuer à l'autosuffisance alimentaire de nos collectivités, 2/ d'être des « sentinelles » de qualité des milieux, donc porteuses de développement économique dit durable, 3/ ce sont des activités d'appui à l'équilibre de ces collectivités et à l'aménagement de leurs territoires, 4/ elles sont porteuses de possibilités d'export : perles et crevettes mais aussi bèches de mer, 5/ elles peuvent vraisemblablement soutenir des facteurs de croissance nouveaux et originaux qui dépasseront la stricte fonction première de fournir des protéines pour contribuer, par exemple avec l'aquaculture de micro-algues, à résoudre d'autres questions posées (applications médicales, cosmétiques, industrielles, remédiation CO₂...).

La Polynésie française, par la perliculture d'abord, puis avec l'annonce et la mise en œuvre prochaine de grands projets aquacoles - sous capitaux chinois et dédiés à l'export - dans l'archipel des Tuamotu a identifié l'aquaculture comme un levier économique majeur et un facteur de maintien des populations, voire de développement des archipels éloignés de Tahiti. Les acteurs et le cluster maritime polynésien sont favorables à la mise en place du projet sur Hao, sous réserve de pouvoir garantir l'emploi et la formation de cadres, gestionnaires et techniciens locaux ; les transferts de connaissance et technologie ; les synergies locales pour la production de post-larves et alevins ; pour la production de l'alimentation ; la commercialisation de production aquacole locale ; la production de nouvelles espèces endogènes et un suivi strict et régulier de l'impact environnemental. Ce développement aurait en outre un impact très positif pour les armateurs de fret inter-archipel, qui pourraient alors envisager plus sereinement le renouvellement de la flotte.

En revanche, s'il est évident que les collectivités locales de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ont su accompagner ces développements (cf. pour la Nouvelle-Calédonie la création de Centres Techniques aquacoles gérés par l'Adecal, l'un sur la crevette, l'autre sur le poisson et prochainement un troisième sur les micro-algues) et que l'État a su soutenir des recherches locales en matière de maîtrise des cycles biologiques ou encore de zootechnie, il y a deux conditions majeures au développement durable de ces cultures marines qui ont été insuffisamment considérées :

a/ celle du contrôle normalisé de la qualité des milieux d'élevage, mais aussi des impacts potentiels sur le milieu naturel même s'ils sont réduits ;

b/ tout particulièrement en Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française s'étant dotée de Plans de Gestion des Espaces Maritimes (PGEM), celle de la planification spatiale des activités maritimes sur le proche côtier et donc de la mise en place de schémas directeurs et plans de gestion transversaux facilitant la résolution des conflits d'usages (conflits spatiaux, acceptabilité du milieu et capacité de charge, conflits sur l'eau et sa qualité...).

On citera la collectivité de Wallis-et-Futuna qui, sur des micro-projets à instruire, pourrait bénéficier de la part de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française des appuis utiles au lancement de projets-pilotes.

Bien que ceci puisse apparaître en marge il y a également des réflexions (cf. l'initiative Néofood en Nouvelle-Calédonie) qui visent à créer de nouveaux aliments exploitant les qualités gustatives et nutritionnelles originale de plantes halophytes (plantes des marais salés) mais aussi de produits de la mer comme les crabes « mous » et pourquoi pas à terme des aliments issus de micro-algues dont on sait qu'elles sont les premiers pourvoyeurs des fameux acides gras oméga 3 qui ont un rôle essentiel dans la nutrition et la santé humaine.

Défi C/ Montrer, pour elles-mêmes et pour la région, que la Calédonie, la Polynésie et Wallis-et-Futuna associées savent promouvoir la gestion intégrée de leurs littoraux, lagons et mers côtières et concilier le développement économique et la pérennité de plusieurs métiers de la mer avec le respect de la qualité environnementale.

Ceci résulte des réflexions précédentes relatives au développement aquacole car elles touchent aussi à deux axes majeurs de développement : les activités récréatives et sportives et le tourisme, très directement dépendantes de la qualité des milieux et des risques de conflits d'usage. Il y a bien là la nécessité évoquée pour le défi précédent, voire l'obligation, de mieux réfléchir à la définition d'un plan d'occupation intégré du littoral et des lagons, opposable et régulateur de conflits, ainsi qu'à l'organisation d'un système pérenne et normalisé de contrôle et de surveillance de la qualité des eaux, de la matière vivante, du sédiment et de la biodiversité. À ceci s'ajoutent les perspectives à instruire de mise en place d'outils économiques tels que des dispositifs de paiements pour services environnementaux et la compensation biodiversité (cf. projet Invaluable de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales).

Un travail concerté entre Nouvelle-Calédonie et Polynésie française sur de tels enjeux, avec accompagnement de l'État en matière de méthodes et d'outils, ne peut être que bénéfique pour tous. Nous ajouterons le savoir-faire, cette fois-ci plutôt côté calédonien en matière de gestion durable d'aires marines protégées (provinces Sud et Nord) qui, en bon partenariat avec la Polynésie française et Wallis-et-Futuna pourrait-être valorisé en inter-collectivités et aussi vers l'extérieur, la Polynésie française finalise

d'ailleurs actuellement deux grands projets d'aires marines protégées aux Marquises et aux Australes. Enfin l'inscription au patrimoine mondial de 15 000 km² de lagons en Nouvelle-Calédonie et la création récente du Parc marin de la Mer de Corail sont des initiatives à très fort poids d'exemplarité si les consensus établis par les comités de gestion mis en place et la dotation progressive de connaissances encore déficientes en mer ouverte et sur les grands fonds sont à la hauteur des enjeux.

Défi D/ Favoriser les vocations et renforcer les formations maritimes

Il y a deux impératifs : face à l'extrême diversité des métiers de la mer et face à leurs dynamiques il faut susciter des vocations maritimes et renforcer des formations adéquates et adaptées aux contextes locaux.

Le CMPF a tenu dès l'organisation de son second forum de l'économie de la mer à le dédier complètement aux métiers de la mer et à la formation. Ce n'est pas anecdotique. La problématique est cruciale et concerne tout autant les analyses du groupe de travail « vocations maritimes et formation » du CMNC. On relève au regard de la diversité des activités une multiplication de titres civils et militaires, locaux, nationaux ou internationaux, sans passerelles ni véritable cohérence d'ensemble, imposant aux organismes de formation des référentiels qui évoluent en permanence, de nouvelles règles constantes, des formations règlementées ou non, qui nuisent durablement à l'attractivité de ces filières puisque ni la population ni les employeurs au final n'y comprennent plus grand chose. Il y a à la fois un besoin de rationalisation et de mise en perspective, tant des filières initiales proposées dans les territoires que dans les filières professionnelles, en y associant véritablement les employeurs.

L'apprentissage, la validation des titres de navigation *Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*, l'attractivité des métiers doivent faire l'objet de travaux conséquents pour répondre aux besoins (trop) nombreux recensés à ce jour. Il est réaffirmé une forte attente vis-à-vis de l'Éducation Nationale pour permettre, d'une part, un accès garanti aux filières existantes sur l'hexagone, d'autre part, l'implantation de certaines d'entre elles en Polynésie et/ou en Calédonie - et cela tant au niveau secondaire que supérieur. L'ouverture et l'implantation de « lycées de la mer », qui pourraient même s'ouvrir à des étudiants régionaux, sont sollicitées avec force. L'Université de Polynésie française, à titre d'exemple, va ouvrir prochainement une section dédiée au droit maritime, qui fait partie des compétences et spécialisations nécessaires à développer sur des territoires comme les nôtres. Il devra en être de même pour tous les « nouveaux » métiers liés aux biotechnologies, à l'énergie, à la préservation environnementale autant qu'à la gestion des espaces et des infrastructures nautiques et maritimes.

Enfin, point absolument récurrent, celui de la sensibilisation à la sécurité en mer, pour provoquer une véritable culture de la sécurité - formidablement négligée aujourd'hui, alors que par exemple, dans chaque famille, en Polynésie notamment, on peut décompter une à plusieurs navigations régulières au large chaque année ou en Nouvelle-Calédonie des incidents pouvant à terme être graves de navires de plaisance dans les lagons ou à l'extérieur. Il y a, par ailleurs, en s'attaquant de façon plus délibérée à ces questions de sécurité un moyen de promouvoir l'attraction vers des métiers considérés « à risques ».

L'État doit accompagner, par son expérience et ses moyens, les collectivités ultramarines dans le développement cohérent des filières d'éducation et de formations des métiers de la mer, créer les passerelles nécessaires, approfondir le transfert de compétences, simplifier et faciliter l'accès des étudiants polynésiens, calédoniens et wallisiens - une bonne part de l'avenir économique de nos territoires en dépend.

Défi E/ Favoriser l'exploitation des ressources énergétiques marines renouvelables

Les trois collectivités possèdent cet atout essentiel de la présence d'eaux chaudes en surface et d'une température de l'ordre de 4°C à 1 000 mètres de fond et ceci à de faibles distances des côtes. Exploiter ce Δt supérieur ou égal à 20°C pour en tirer du froid (système SWAC), ou de l'électricité (Énergie Thermique des Mers ou ETM), est possible et particulièrement avantageux quand on sait cette énergie propre, continue et inépuisable. Mais d'autres sources existent : la houle dont les régimes sont réguliers selon les saisons, le vent avec un régime d'alizé quasi permanent et puissant en Nouvelle-Calédonie et le courant dans certaines passes des récifs ou des atolls (hydroliennes).

Les énergies marines renouvelables (EMR) constituent sans doute le prochain grand défi industriel français - comme auparavant l'aéronautique, le spatial, le nucléaire civil, ou le ferroviaire à grande vitesse... À ce titre, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie peuvent rapidement s'imposer comme des avant-postes nationaux et européens à la croisée des sphères d'influences asiatiques, océaniques et américaines.

L'histoire de l'ETM et celle de la Polynésie française se confondent depuis un siècle, entre tentatives d'application, validation de progrès technologiques, ou échecs patents. Ce n'est pas un hasard si d'ores et déjà deux unités SWAC fonctionnent dans deux hôtels de prestige - à Bora Bora et Tetiaroa - et si une autre unité, publique celle-ci, devrait voir le jour pour raccorder le principal centre hospitalier de Tahiti. Le CMPF porte également un projet fort, issu de ses groupes synergies, pour accueillir une centrale ETM de seconde génération, après le projet Nemo qui doit être réalisé à la Martinique. Les six prochains mois seront cruciaux pour valider la faisabilité et le calendrier conjointement avec le groupe DCNS. Cela permettrait de positionner Tahiti comme le pionnier de ces nouvelles énergies dans le

Pacifique - sauf si Hawaii parvient à finaliser ses propres projets avant. Cela permettrait également d'initier toute une nouvelle filière industrielle, à forte valeur ajoutée, faisant appel aux compétences locales pour la maintenance, l'entretien et l'exploitation, une filière qui pourrait s'exporter au niveau régional.

En Calédonie, il s'agit d'un dossier qui reste totalement à ouvrir. Certes, une expertise collégiale s'est tenue en 2010 mais elle a peu creusé les potentiels des EMR. Certes aussi une étude du potentiel houlomoteur, à la fin des années 2000, a montré des perspectives intéressantes dans le Sud des îles Loyauté, mais avec une technologie encore à l'époque insuffisamment mature. Il y a donc des argumentaires, des expertises à préparer et le CMNC a un rôle de conviction responsable à assurer, notamment en lien avec le cluster calédonien Synergie dédié aux ressources énergétiques renouvelables. Il y a en outre tout intérêt d'un positionnement de la Nouvelle-Calédonie dans le sillage de la Polynésie française, en bonne association avec ses voisins tahitiens qui ont un début de savoir-faire, pour évaluer le potentiel disponible alors que cette collectivité est très vraisemblablement bien dotée de ces types d'énergie potentielle ?

Défi F/ Favoriser la mise en place de campagnes d'exploration de la mer ouverte et des fonds marins

S'il est un fait que nos ZEE sont immenses, il est un autre fait qui est qu'elles possèdent, très vraisemblablement dans leurs grands fonds des ressources minérales de demain : gisements possibles de gaz et d'huile dans les bassins sédimentaires de la ZEE calédonienne, mais aussi nodules (Polynésie française), monts sous-marins et encroûtements (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie), dépôts sulfurés de sources hydrothermales (Wallis-et-Futuna et sans doute Nouvelle-Calédonie), sédiments profonds à concentration de terres rares (Polynésie française). Il est encore un troisième fait qui est que la biodiversité semi-profonde et profonde, quasi inconnue est exceptionnelle. À ce titre, la Nouvelle-Calédonie, construite sur un continent englouti, est vraisemblablement un *hot spot* mondial.

Il y a donc des enjeux véritablement majeurs à poursuivre. Il faut renforcer les explorations de ces espaces ouverts en préparation de possibles exploitations réfléchies de ressources minérales profondes et de préservation d'une biodiversité de premier plan, sachant en outre que ces explorations supposent innovation et développements technologiques de très haut niveau (drones sous-marins, *Autonomous Underwater Vehicle*, *Remotely Operated Vehicle*, systèmes de cartographie, de sismique, de prélèvements *in situ*...) portés par nos organismes de recherche comme par des sociétés spécialisées nationales.

Dans ces dernières optiques les deux clusters ont un rôle médian à jouer. Le CMPF est membre du comité de pilotage de l'expertise collégiale sur l'exploitation des fonds marins en Polynésie française, et travaille en étroite collaboration avec le CMF et son groupe Synergie « Grands fonds marins », afin de capter le potentiel d'exploitation des terres rares en Polynésie. Parmi les préoccupations majeures, l'impact sur l'environnement et la ressource halieutique précède de peu la crainte par les acteurs locaux que cette éventuelle exploitation - et les éventuelles retombées économiques - échappent au contrôle des instances polynésiennes.

Vis-à-vis de ce rôle médian le CMNC, pour sa part, a un rôle à jouer auprès du Parc marin de la Mer de Corail, de la décision publique, des opérateurs privés, des associations de défense environnementale, en permettant de mettre du recul, là où il doit être, entre des principes de sanctuarisation et de préservation totale (« *no catch* ») prônés par certains et une logique d'exploitation qui serait déraisonnée, et ceci dans un esprit d'exemplarité. On citera la stricte nécessité, sachant que de grands opérateurs sont à la porte, de finaliser en Nouvelle-Calédonie un code minier maritime relatif aux hydrocarbures, en cours d'instruction par la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie, actuellement en attente, avec ouverture aux autres possibilités d'exploitations minérales...

En synthèse, il faut que l'État, dont c'est la responsabilité conformément aux compétences régaliennes qu'il exerce, accompagne efficacement de grandes opérations d'exploration de ces espaces de mer ouverte et de grands fonds dans les domaines des géosciences, de la biodiversité et de la physique océanique, mais aussi, en raison des enjeux posés sur les mêmes espaces, qu'il maintienne, voire renforce la présence militaire française sur des questions de stabilité régionale, de surveillance des ZEE, d'aide humanitaire, de coopération internationale contre divers trafics et qu'il soutienne le rôle noble de nos navires câbliers en termes de connexion des hommes entre les différents continents et les différentes îles de la région, connexion qui passe par les grands fonds.

En conclusion

Pour relever les six défis exposés plus haut, il est nécessaire que plusieurs conditions puissent être remplies :

- favoriser le travail de complémentarité entre les trois collectivités en constituant un axe transversal Ouest (Nouvelle-Calédonie), Centre (Wallis-et-Futuna) et Est (Polynésie française) dans le Pacifique qui, de plus, serait francophone ;

- favoriser la recherche et l'innovation en incitant les universités et les organismes de recherche présents à développer des programmes ciblés et en maintenant voir augmentant les forces actuelles présentes dans le Pacifique Sud ;

- intéresser beaucoup plus l'Europe aux défis posés dans nos trois collectivités et agir pour rééquilibrer un système qui voit des fonds européens se placer sur des projets généralement pilotés depuis Fidji ;

- intéresser et s'appuyer beaucoup plus sur le Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud (CPS), dont le siège est à Nouméa, et son département *Applied Geoscience Commission* (SOPAC) qui traite de sujets qui sont également prioritaires pour nos collectivités ;

- renforcer le rôle pacifique de l'État en mer face aux besoins montants de surveillance, de sécurité, de contrôle, de répression ou encore d'action humanitaire suite à des catastrophes naturelles ;

- voir l'Éducation nationale se pencher plus activement sur la question des formations au maritime, dès le lycée, en passant par des écoles spécialisées localement, des partenariats accrus avec le système métropolitain, une mobilisation plus active des deux universités et des organismes de recherche pour cours, stages, thèses... ;

- promouvoir en Nouvelle-Calédonie, en raison de son statut *sui generis* constitutionnel et parce que les partages de responsabilités entre gouvernement et provinces ne permettent pas aisément l'identification d'un « chargé mer ou chargé de l'économie bleue » comme en Polynésie, la création d'un organe transversal qui pourrait être de type « Agence de bassin maritime », ou plus simplement et plus souplesment un comité d'orientation stratégique mer et qui, avec la disponibilité d'un lieu commun de travail, aurait l'ambition de valoriser au plan horizontal les ressources de la mer et serait un organe de rassemblement et de coordination autour d'objectifs partagés pour l'avenir, tout en respectant les responsabilités et les compétences en place et tout en favorisant un rôle international d'exemplarité à faire jouer avec nos collègues polynésiens ;

- et faire que les acteurs, au travers des clusters maritimes, soient pleinement considérés au regard de la cohésion, de la cohérence, de la constance, de la transversalité et de la crédibilité qu'ils apportent.

Sommes-nous en plein rêve ?

Calédonien et polynésien nous ne le pensons pas. Nous savons que la mer a toujours su apporter ressources et défis aux hommes, dont ils sont toujours ressortis gagnants.

Alors suivons ce que Saint John Perse, ultramarin lui-même, a su nous souligner avec ces quelques mots :

«*Et c'est un songe en mer comme il n'en fut jamais songé,
et c'est la mer en nous qui le songera.*»

N° 567

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 juin 2015

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la délégation sénatoriale à l'outre-mer (1) sur les **entreprises et les dynamiques sectorielles du Pacifique – Actes de la conférence économique du 25 juin 2015,***

Par M. Michel MAGRAS,

Sénateur.

(1) Cette délégation est composée de : M. Michel Magras, *président* ; Mme Aline Archimbaud, M. Guillaume Arnell, Mmes Éliane Assassi, Karine Claireaux, MM. Éric Doligé, Michel Fontaine, Pierre Frogier, Joël Guerriau, Antoine Karam, Thani Mohamed Soilihi, *vice-présidents* ; M. Jérôme Bignon, Mme Odette Herviaux, MM. Robert Laufoaulu, Gilbert Roger, *secrétaires* ; MM. Maurice Antiste, Jean Bizet, Mme Agnès Canayer, MM. Joseph Castelli, Jacques Cornano, Félix Desplan, Alain Fouché, Jean-Paul Fournier, Jean-Marc Gabout, Jacques Gillot, Daniel Gremillet, Jean-Jacques Hyst, Mme Gisèle Jourda, MM. Serge Larcher, Nuihau Laurey, Jean-François Longeot, Vivette Lopez, Jeanny Lorgeoux, Georges Patient, Stéphane Ravier, Charles Revet, Didier Robert, Abdourahamane Soilihi, Mme Lana Tetuani, MM. Hilarion Vendegou, Paul Vergès et Michel Vergoz.